



Ordonnance de télécom CRTC 2024-338

Version PDF

Ottawa, le 19 décembre 2024

Norouestel Inc. – Approbation provisoire d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de réception de la demande	Date d’entrée en vigueur
Norouestel Inc.	AMT 1236 Tarif des services spéciaux – Reclassification d’Atlin (Colombie- Britannique) d’une collectivité de type Z à une collectivité de type Y ¹	4 décembre 2024	19 décembre 2024

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire général

¹ Les sites de type Z sont situés dans des collectivités utilisant le transport par micro-ondes. Les sites de type Y sont des stations de relais pour le transport par fibre qui ne sont pas situées dans des collectivités principales.